

COMMUNIQUÉ



Le monde fait face à une menace d'ordre sanitaire depuis la fin de l'année. Il s'agit de la propagation rapide du Coronavirus (COVID19). La maladie liée à ce virus se caractérise par les symptômes suivants : **écoulement nasal, toux, fièvre, mal de gorge et difficultés respiratoires.**

Notre pays le Togo n'est pas épargné. **Au 23 mars 2020, 18 personnes cas positifs sont recensés.** Les autorités togolaises au plus haut niveau ont pris des mesures dans le but de limiter la propagation du virus et de traiter les personnes contaminées.

Parmi ces mesures :

- **L'interdiction de tout rassemblement de plus de 100 personnes sur toute l'étendue du territoire national pour un mois à compter du jeudi 19 mars 2020 ;**
- **La fermeture pour un mois à compter du samedi 21 mars 2020 des lieux de culte, églises et mosquées ;**
- **La fermeture depuis le 20 mars 2020 de tous les établissements scolaires publics, privés et confessionnels, primaires secondaires et universitaires pour une période de trois semaines;**
- **L'autorisation pour les enterrements et funérailles de regroupement n'excédant pas 15 personnes jusqu'à nouvel ordre**
- **L'obligation pour tous les vendeurs dans les marchés de porter des masques ;**
- **L'application stricte des gestes barrières (Joint en annexe).**

Chers Concitoyens, l'heure est grave. La menace est réelle, mais nous vous demandons de ne pas céder à la panique et de respecter scrupuleusement les mesures susmentionnées ainsi que les gestes barrières qui consistent à :

- **Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou se désinfecter avec un gel hydroalcoolique ;**
- **Se couvrir la bouche ou le nez avec le creux du coude avant de tousser ou d'éternuer;**
- **Utiliser un mouchoir en papier à usage unique et le jeter dans une poubelle après usage ;**
- **Éviter les contacts proches (maintenir une distance de 1,5 mètre avec toute personne en face de vous) ;**
- **Bien cuire les aliments avant de les consommer.**
- **Porter un masque si on se rend dans des zones à forte densité de population**

Pour toutes informations complémentaires, composez le numéro vert gratuit 111.

Enfin, nous exhortons les responsables religieux à respecter les restrictions sanitaires et à prier dans l'espoir de l'éradication de ce fléau.

Meyebine-Esso K. Gnassingbé
Maire de la Commune d'Amou 2